

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le mercredi 31 mars 2021 à 8 h
Vidéoconférence**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en vidéoconférence, le mercredi 31 mars 2021, à 8 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de questions des citoyens.
- 10.04** Déclaration des élu(e)s.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du résultat d'une consultation écrite effectuée auprès des commerçants membres de la SDC Hochelaga-Maisonneuve (SDC) en prévision de la piétonisation 2021 de la Promenade Ontario - 1213278001.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 30 mars 2021



Dossier # : 1213278001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du résultat d'une consultation écrite effectuée auprès des commerçants membres de la SDC Hochelaga-Maisonneuve (SDC) en prévision de la piétonisation 2021 de la Promenade Ontario.

IL EST RECOMMANDÉ DE :

Prendre acte du résultat d'une consultation écrite effectuée auprès des commerçants membres de la SDC Hochelaga-Maisonneuve (SDC) en prévision de la piétonisation 2021 de la Promenade Ontario.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2021-03-30 15:48

Signataire :

Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213278001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du résultat d'une consultation écrite effectuée auprès des commerçants membres de la SDC Hochelaga-Maisonneuve (SDC) en prévision de la piétonisation 2021 de la Promenade Ontario.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, via son Service du développement économique (SDÉ), s'est engagée à soutenir la relance et l'adaptation des activités commerciales sur son territoire. Parmi les différentes mesures et projets qui seront mis en place au cours du printemps 2021, notons un appel à projets visant à soutenir financièrement les arrondissements dans le déploiement de projets de piétonisation sur les artères commerciales montréalaises. L'appel à projets s'est conclu le lundi, 22 mars dernier et l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (MHM) a soumis un projet de piétonisation pour son artère commerciale principale, soit la rue Ontario Est.

Afin d'assurer la réussite des projets initiés par les arrondissements, le SDÉ exige que les porteurs de projets fassent la démonstration de l'appui du milieu des affaires. Ainsi, le SDÉ exige qu'une résolution du conseil d'arrondissement soit déposée en complément du dossier de candidature en réponse à l'appel à projets. Cette résolution doit attester que la majorité des commerçants concernés par la piétonisation approuve le projet.

Rappelons que MHM a déployé une première piétonisation à l'été 2020, dans le contexte d'urgence de la COVID-19. Le périmètre du projet s'étendait de la rue Darling au boulevard Pie-IX. Au début de l'hiver 2021, MHM prévoyait mettre en place le même scénario d'implantation qu'en 2020. Puis, conscient que le projet de 2020 avait profité plus largement aux restaurateurs qu'aux commerces de détails, MHM présumait qu'un périmètre réduit, pour y inclure des tronçons majoritairement occupés par des restaurateurs, allait fédérer une majorité de commerçants autour du projet de piétonisation. Une piétonisation plus restreinte, soit de la rue Nicolet au boul. Pie-IX a donc été évoquée publiquement. Toutefois, un sondage lancé en mars 2021 à l'initiative des citoyens, exprime clairement que ces derniers sont impatients de voir ce projet phare revoir le jour sur Ontario à l'été 2021. Ainsi, avec le soutien de la SDC, MHM a mis en place une démarche de consultation auprès de ses commerçants implantés entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX afin de valider l'adhésion au projet. MHM prévoit que les tronçons qui obtiendront une faveur majoritaire au projet pourront être piétonnés. La Ville de Montréal, via son Service du développement économique (SDÉ), s'est engagée à soutenir la relance et l'adaptation des activités commerciales sur son territoire. Parmi les différentes mesures et projets qui seront mis en place au cours du printemps 2021, notons un appel à projets visant à soutenir financièrement les arrondissements dans le déploiement de projets de piétonisation sur les

artères commerciales montréalaises. L'appel à projets s'est conclu le lundi, 22 mars dernier et l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (MHM) a soumis un projet de piétonisation pour son artère commerciale principale, soit la rue Ontario Est.

Afin d'assurer la réussite des projets initiés par les arrondissements, le SDÉ exige que les porteurs de projets fassent la démonstration de l'appui du milieu des affaires. Ainsi, le SDÉ exige qu'une résolution du conseil d'arrondissement soit déposée en complément du dossier de candidature en réponse à l'appel à projets. Cette résolution doit attester que la majorité des commerçants concernés par la piétonisation approuve le projet.

Rappelons que MHM a déployé une première piétonisation à l'été 2020, dans le contexte d'urgence de la COVID-19. Le périmètre du projet s'étendait de la rue Darling au boulevard Pie-IX. Au début de l'hiver 2021, MHM prévoyait mettre en place le même scénario d'implantation qu'en 2020. Puis, conscient que le projet de 2020 avait profité plus largement aux restaurateurs qu'aux commerces de détails, MHM présumait qu'un périmètre réduit, pour y inclure des tronçons majoritairement occupés par des restaurateurs, allait fédérer une majorité de commerçants autour du projet de piétonisation. Une piétonisation plus restreinte, soit de la rue Nicolet au boul. Pie-IX a donc été évoquée publiquement. Toutefois, un sondage lancé en mars 2021 à l'initiative des citoyens, exprime clairement que ces derniers sont impatients de voir ce projet phare revoir le jour sur Ontario à l'été 2021. Ainsi, avec le soutien de la SDC, MHM a mis en place une démarche de consultation auprès de ses commerçants implantés entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX afin de valider l'adhésion au projet. MHM prévoit que les tronçons qui obtiendront une faveur majoritaire au projet pourront être piétonnés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'Est de l'île étant réputé pour ses îlots de chaleur, MHM a l'ambition de mettre en place, en collaboration étroite avec ses commerçants et ses citoyens, une piétonisation qui deviendra un incontournable pour l'Est de Montréal et qui intégrera un important volet de verdissement pour contribuer à la sécurité, à la fierté et à l'émancipation des citoyens et des commerçants.

À l'été 2020, MHM fermait son artère commerciale principale à la circulation automobile pour assurer des déplacements piétons sécuritaires et pour aider les commerçants à accueillir leurs clientèles par le biais de terrasses élargies ou mutualisées. Les citoyens se sont approprié massivement le projet pendant près de trois mois. MHM souhaite réitérer l'expérience à l'été 2021 et bonifier le projet. Si la première édition a permis de déployer du mobilier ludique et fonctionnel, on souhaite multiplier massivement le verdissement sur rue en collaboration avec citoyens, commerçants et clientèles marginalisées. On souhaite aussi implanter des espaces permettant aux citoyens de se rencontrer et se rafraîchir, favorisant ainsi l'achat local.

La demande de financement acheminée au SDÉ permettra à MHM de réaliser un projet de grande qualité, au profit des commerçants qui pourront accueillir leurs clientèles sur une rue commerciale distinctive et au profit des citoyens qui pourront profiter d'espaces verdis et rafraîchissants. L'appui du milieu des affaires est nécessaire à la réalisation du projet et les sommes ainsi imparties permettront à MHM de déployer un projet bonifié substantiellement par rapport à celui de 2020.

JUSTIFICATION

Selon les critères du programme mis en place par le SDÉ, l'appui des commerçants de la rue Ontario Est et des membres de la SDC, est essentiel à la réalisation de la piétonisation de la rue Ontario Est. C'est la raison pour laquelle les commerçants ayant pignon sur rue entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX ont été consultés les 29 et 30 mars 2021. Une distribution papier a été effectuée au cours de l'avant-midi du 29 mars auprès de chacun des commerçants. Les bulletins ont également été distribués par courriels. Les personnes disposant d'un droit de vote pouvaient s'en dispenser via le Web ou en déposant leur bulletin de vote à la Maison de la culture Maisonneuve, où une surveillance particulière et un accompagnement étaient assurés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La piétonisation de la rue Ontario Est et ses aménagements favoriseront l'achat local et la mise en place d'initiatives visant à intégrer des pratiques commerciales durables. Ainsi, le projet s'inscrit conformément aux orientations du Plan climat de Montréal, notamment :

- Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;
- Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2020, la piétonisation de la rue Ontario s'est révélé un projet phare pour MHM, créant un précédent en termes d'aménagement d'une artère commerciale. Le projet a permis de dynamiser et d'embellir substantiellement la rue Ontario Est, tout en participant au sentiment de fierté des commerçants et des citoyens. L'implication du SDÉ via son Bureau du design a d'ailleurs permis à MHM de mettre en place des aménagements de grande qualité ainsi qu'une identité visuelle forte, ludique et rassembleuse. Sans l'avoir anticipé, MHM annonçait ainsi ses intentions pour ses artères commerciales et affirmait son intention de se doter d'orientation de développement pour ces dernières.

Le paysage de MHM est confronté à différentes problématiques. Le territoire fait actuellement l'objet d'une transformation démographique et urbaine, et cela se traduit par une offre commerciale diversifiée qui fait la richesse de la rue Ontario. La piétonisation est une occasion d'investir considérablement pour contribuer à la compétitivité et à la qualité du commerce de proximité. La pandémie ayant affecté les modes de consommation, différents moyens seront déployés pour que la rue se démarque des autres secteurs commerciaux. MHM a la conviction que c'est l'implantation d'un milieu de vie qui favorise les interactions sociales qui rendra notre secteur des plus compétitifs.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communications sera réalisée et déployée au cours de l'automne et de l'été 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2021 :

- Approbation d'un budget pour la phase conception du projet

- Conception du projet
- Modifications aux règlements sur l'occupation du domaine public et d'urbanisme (café-terrasses)

Mai 2021 :

- Assouplissements réglementaires afin de permettre aux commerçants de déployer des terrasses élargies
- Réalisation et fabrication du projet

Juin 2021 :

- Installation du projet d'aménagement temporaire
- Ouverture de la rue piétonne (24 juin)
- Déploiement d'une programmation événementielle

Septembre 2021

- Fermeture de la rue piétonne (12 septembre)
- Démantèlement des installations
- Bilan du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOUCHER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur

Le : 2021-03-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre-Paul SAVIGNAC
Directeur